

8 Personnalités extérieures au conseil d'administration <i>Le respect de l'obligation de la parité entre les femmes et les hommes s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures.</i>	Désignation ou élection des représentants	Modalités de désignation ou d'élection	Nom des représentants
1^{ère} catégorie : 3 personnalités dont : <ul style="list-style-type: none"> - 1 représentant de la région Pays de Loire ; - 1 représentant de Le Mans métropole ; - 1 représentant du conseil départemental de la Mayenne 	Désignation par l'institution représentée	Chaque représentant doit être membre de l'organe délibérant de cette institution	Connus <i>Consulter le tableau des personnalités extérieures désignées</i>
2^{ème} catégorie : 1 représentant du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS),	Désignation par l'institution représentée	Le représentant est désigné par l'instance compétente de cet organisme de recherche	Connus <i>Consulter le tableau des personnalités extérieures désignées</i>
3^{ème} catégorie : 4 personnalités dont : <ul style="list-style-type: none"> a) Une personnalité assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ; b) Un représentant des organisations représentatives des salariés ; c) Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ; d) Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire. Au moins une de ces personnalités extérieures devra avoir la qualité d'ancien diplômé de l'Université.	Election au sein du conseil d'administration	Les personnalités sont élues après un appel public à candidatures par : <ul style="list-style-type: none"> - Les représentants des personnels et des usagers, membres élus du conseil d'administration (scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025) ; - Les personnalités désignées au titre des deux premières catégories Les personnalités extérieures de cette 3 ^{ème} catégorie sont élues à la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration plénier au premier tour et à la majorité des suffrages exprimés au deuxième tour.	Séance de la commission de la recherche du lundi 24 mars 2025

<p>4 Personnalités extérieures à la commission de la formation et de la vie universitaire</p> <p><i>Le respect de l'obligation de la parité entre les femmes et les hommes s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures.</i></p>	<p>Désignation ou élection des représentants</p>	<p>Modalités de désignation ou d'élection</p>	<p>Nom des représentants</p>
<p>1^{ère} catégorie :</p> <p>3 personnalités dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 représentant de Le Mans métropole - 1 représentant de la CCI-Le Mans-Sarthe ; - 1 représentant du lycée polyvalent Le Mans sud 	<p>Désignation par l'institution représentée</p>	<p>Le représentant de la collectivité doit être membre de l'organe délibérant de cette institution</p>	<p>Connus</p> <p><i>Consulter le tableau des personnalités extérieures désignées</i></p>
<p>2^{ème} catégorie :</p> <p>1 personnalité élue à titre personnel</p>	<p>Election au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire</p>	<p>La personnalité est élue après un appel public à candidatures par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les représentants des personnels et des usagers, membres élus de la commission de la formation et de la vie universitaire (scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025) ; - Les personnalités désignées au titre de la 1^{ère} catégorie <p>La personnalité extérieure de cette 2^{ème} catégorie est élue à la majorité absolue des membres de la commission de la formation et de la vie universitaire au premier tour et à la majorité des suffrages exprimés au deuxième tour.</p>	<p>Séance de la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 24 mars 2025</p>

<p>4 Personnalités extérieures à la commission de recherche</p> <p><i>Le respect de l'obligation de la parité entre les femmes et les hommes s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures.</i></p>	<p>Désignation ou élection des représentants</p>	<p>Modalités de désignation ou d'élection</p>	<p>Nom des représentants</p>
<p>1^{ère} catégorie :</p> <p>3 personnalités dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 représentant de Le Mans métropole - 1 représentant du centre hospitalier du Mans ; - 1 représentant du CNRS 	<p>Désignation par l'institution représentée</p>	<p>Le représentant de la collectivité doit être membre de l'organe délibérant de cette institution</p>	<p>Connus</p> <p><i>Consulter le tableau des personnalités extérieures désignées</i></p>
<p>2^{ème} catégorie :</p> <p>1 personnalité élue à titre personnel</p>	<p>Election au sein de la commission de la recherche</p>	<p>La personnalité est élue après un appel public à candidatures par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les représentants des personnels et des usagers, membres élus de la commission de la recherche (scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025) ; - Les personnalités désignées au titre de la 1^{ère} catégorie <p>La personnalité extérieure de cette 2^{ème} catégorie est élue à la majorité absolue des membres de la commission de la recherche au premier tour et à la majorité des suffrages exprimés au deuxième tour.</p>	<p>Séance de la commission de la recherche du lundi 24 mars 2025</p>